



Association des  
propriétaires de  
boisés de la Beauce

Volume 24, numéro 1, février 2009

www.apbb.qc.ca • apbb@globetrotter.net

# le bulletin forestier

3500, 6e Avenue Ouest, Ville de Saint-Georges, Beauce (Québec) G5Y 3Y9 – Téléphone: 418 228-5110 ou 1-800-366-5110 — Télécopieur: 418 228-5800

## L'Association recherche de nouveaux marchés pour remplacer AbitibiBowater

par Simon Rodrigue, ing. f.

**Le non-renouvellement du contrat avec AbitibiBowater, s'ajoutant au ralentissement économique qui frappe le secteur forestier, pousse encore davantage l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce à trouver de nouveaux marchés, et surtout à diversifier ses acheteurs.**

C'est à la toute fin de 2008 qu'AbitibiBowater annonçait qu'elle ne renouvelerait pas son contrat d'achat du bois de la Beauce, qui venait à échéance ce 9 février 2009. La raison officielle invoquée : notre impossibilité à satisfaire sa nouvelle exigence de fournir à chaque voyage une proportion de 75 % d'épinettes. Norme impossible à rencontrer pour la Beauce, alors que la proportion d'épinettes par voyage n'est que de 35 %.

Il s'agit d'une perte de marché considérable pour la Beauce, puisque AbitibiBowater achetait 100 000 mètres cubes de sapin-épinette par année, soit 40 % de toutes les livraisons de sapin-épinette. Une consolation toutefois, la papetière s'est engagée à acheter le bois non livré en 2008, pour compléter les volumes prévus au contrat, ce qui équivaut à plus ou moins 30 000 mètres cubes de bois.

### Marché américain

Bien avant cette annonce, l'Association, dans ses prévisions les plus prudentes, avait escompté une baisse importante des livraisons chez AbitibiBowater. C'est pourquoi elle a très tôt prospecté le marché américain afin de compenser en partie la perte des volumes destinés à la papetière québécoise.

### Kruger

Chez Kruger la situation semble plus stable. Sans pouvoir prédire ce que seront les livraisons à la fin de 2009, la compagnie nous indique qu'elle devrait prendre plus de volume cette année qu'en

2008... à moins que des arrêts de production ne viennent gâcher la sauce.

Les ententes intervenues récemment du côté américain, combinées aux livraisons des volumes résiduels de 2008 à AbitibiBowater et des prévisions chez Kruger, nous permettent d'espérer vendre presque autant de bois en 2009 que l'année dernière.

### Feuillus

Compte tenu de la faiblesse de l'économie américaine, les livraisons de feuillus devraient être moindres qu'en 2008. Nos acheteurs sont Domtar pour du tremble en 4 et 8 pieds et du

bois franc en 8 pieds, SAPPI pour les feuillus mélangés en 12 pieds et plus et Verso Paper pour du tremble en 8 pieds.

Plus que jamais dans ce contexte économique extrêmement difficile pour le secteur des pâtes et papiers et du sciage, l'Association prospectera dans toutes les directions afin de fournir aux producteurs des marchés qui leur permettent de réaliser leurs travaux forestiers.



## Modifications au règlement sur les contingents

**(SR) La Régie des marchés agricoles a approuvé récemment les modifications au règlement sur les contingents proposées par le conseil d'administration. Les plus importantes touchent les contingents d'aménagement et la déclaration d'inventaire.**

Désormais, les travaux liés à un contingent d'aménagement devront être réalisés dans un délai maximum de deux périodes de production. Si les travaux excèdent ce délai, le producteur devra représenter une autre demande de contingent. Avant cette modification, les travaux pouvaient

débuter un an après l'émission du contingent et, par la suite, s'étaler sur trois périodes de production.

La modification touchant la déclaration d'inventaire de bois stipule que : **Au plus tard à la fin de chaque période de production, le producteur**

**doit déclarer à son transporteur la quantité de bois en inventaire, débardé au bord d'un chemin carrossable.** Afin que chaque producteur soit traité équitablement, il est prévu qu'une fausse déclaration puisse entraîner une pénalité de 20 \$ du mètre cube au producteur.

Une autre modification ramène le montant des autres pénalités déjà prévues au règlement à 20 \$ du mètre cube au lieu de 30 \$.

## Contingents

Dans le sapin-épinette, à cause des faibles prix du sciage, l'Association a reçu tellement de demandes qu'elle a dû modifier son mode d'attribution des quotas. Parmi les producteurs dont le calcul de contingent annuel est de 10 cordes et moins, ceux qui auront demandé de produire à la première période seulement, recevront leur quota à la première période; ceux qui auront demandé de produire dans les deux périodes ne pourront produire qu'à la deuxième. Les producteurs dont le calcul de contingent annuel est de plus de 10 cordes recevront le quota auquel ils ont droit tel que demandé, soit à la première, soit aux deux périodes.

De cette façon, tous les producteurs ayant fait une demande auront reçu un contingent et chacun aura sa part de marché, dans le respect de l'équité entre les producteurs.

Les contingents de tremble et bois franc pour Windsor et ceux pour Verso Paper ont été émis sur la même base que l'an dernier.

### PRIX PROVISOIRES 2009

Sapin-épinette	120,00 \$ / la corde
Tremble-peuplier 4' et 8' – Windsor	26,75 \$ / TIV*
Bois franc 8' – Windsor	33,00 \$ / TIV
Pin-Pruche-Mélèze 8' – Verso Paper	26,00 \$ / TIV
Feuillus mélangés 12' et + – SAPPI	32,00 \$ / TIV
Tremble-peuplier 8' – Verso Paper	35,00 \$ / TIV
*TIV : tonne de 2 000 livres.	

CONVENTION DE LA POSTE-PUBLICATIONS N° 40052058.



# Et si on réfléchissait un peu

Le début d'une année est une bonne occasion de faire le point. Et comme la production de bois est dans un creux historique, pourquoi les propriétaires de boisés n'en profiteraient-ils pas pour réfléchir et planifier les activités et les travaux qu'ils souhaitent réaliser en 2009 et dans les années suivantes? Nous vous proposons dans cette page quelques sujets d'intérêt qui vous guideront dans votre planification de l'année qui commence.

par Simon Giguère, ing. f.



## Comment augmenter vos revenus?

**Vous êtes à la recherche de moyens pour augmenter les revenus tirés de vos boisés? Le premier dossier à vérifier est celui de la fiscalité.**

Est-ce que je profite de tous les avantages fiscaux comme l'amortissement de mes équipements? L'épuisement du boisé? L'étalement (au provincial) de revenus importants obtenus de la récolte de bois? Le remboursement de 85% des taxes municipales et scolaires si j'ai mon statut de producteur forestier et que je suis actif dans mon boisé? Toutes les dépenses admissibles? Et si j'ai l'intention de transférer ma propriété à mes enfants sans payer d'impôt, est-ce que je connais le transfert générationnel? Le cours de *Fiscalité forestière*, offert par l'Association, peut appor-

ter des réponses claires à ces questions.

On peut augmenter ses revenus futurs en investissant dans la réalisation de travaux comme le reboisement, les éclaircies précommerciales et commerciales de jeunes forêts ou plantations et la construction de chemin. Vérifiez les aides financières disponibles auprès de votre conseiller forestier pour vos travaux.

### Produits forestiers non ligneux

Il n'y a pas que la production de bois qui mérite notre attention. Les perspectives d'utili-

sation d'un boisé à d'autres fins que de produire du bois commencent à apparaître.

Vous pouvez louer votre lot pour la chasse; l'Association a un modèle de bail à vous proposer.

Il faut surveiller les développements de nouveaux marchés pour les produits dont recèle la forêt. Pensons aux champignons, aux branches de sapin, à la possibilité dans quelques années de vendre des déchets de coupe pour faire de l'énergie, de réaliser des travaux ou de ne pas intervenir dans une forêt en échange de crédit de carbone.

## S'informer et se former

**Pourquoi ne pas prendre le temps de s'informer plus en détail sur les sujets décrits dans cet article ou sur tout autre sujet relié à mon boisé?**

En plus du Bulletin forestier que vous tenez en main, le site Internet de l'Association est un bon moyen de s'informer. En tout temps vous pouvez aussi obtenir de l'information directement à nos bureaux, et nous avons à votre disposition, sur location, des CD ou des cassettes sur différents sujets forestiers.

### Santé et sécurité en forêt

Si vous travaillez avec une scie à chaîne, pourquoi ne pas en profiter pour vérifier si vous possédez tous les équipements de sécurité décrits dans la figure ci-contre? Le travail en forêt est une activité complexe qu'on doit prendre au sérieux. Il faut savoir comment abattre un arbre de façon sécuritaire et tirer le plus de revenus de son travail.

L'Association offre à chaque année, avec le soutien des Agences régionales de mise en valeur

et d'Emploi Québec, une quantité importante de cours sur différents sujets. Parmi les formations les plus courues, mentionnons *Abattage directionnel* ainsi qu'*Affûtage et entretien de la scie mécanique*.

Le débardage du bois est une autre activité qui présente des dangers, principalement les renversements par l'arrière ou sur les côtés. La présence d'une arche et d'une ceinture de sécurité sur le tracteur est un investissement à prioriser. Une bonne connaissance des facteurs qui peuvent causer un renversement vous permettra d'améliorer la sécurité de la machinerie utilisée.

Éviter des blessures compense largement le temps et l'argent investis dans l'information et la formation.



**Casque avec visière (ou lunettes), coquilles pour les oreilles, gants, pantalons coussinés, bottes de sécurité, voilà l'équipement d'abattage sécuritaire requis.**

## Ce n'est pas le temps de couper les plus beaux

Présentement rien n'est facile. Pour 2009, l'Association fait tous les efforts possibles pour maintenir ses marchés du bois à pâte (sapin et épinette). La situation pour les autres produits devrait ressembler à celle de 2008, si ce n'est de possibles baisses de prix (voir texte sur le sciage en page 2). Cependant, tout indique que la demande pour le bois pourrait être très bonne dans deux ou trois ans, une fois passée la crise économique.

En conséquence, ce n'est pas le moment de couper des arbres qui ont une bonne valeur marchande. Les propriétaires qui peuvent se permettre d'attendre ont avantage à prioriser les travaux suivants: la récupération des arbres morts ou renversés; les éclaircies commerciales dans les jeunes forêts ou plantations; les travaux qui ne génèrent pas

de bois marchand, comme les éclaircies précommerciales, les entretiens de plantations, l'élagage d'une plantation et l'amélioration des chemins; les éclaircies dans les secteurs contenant plus de feuillus.

Votre conseiller forestier vous informera des aides financières disponibles pour certains de ces travaux.

## Avant de bûcher, informez-vous!

**Un propriétaire qui prévoit effectuer des coupes en 2009 a intérêt à vérifier auprès de sa municipalité ou de la MRC si un permis est exigé.**

Les coupes prévues en bordure du terrain d'un voisin, le long d'une route publique, dans une pente forte, près d'un cours d'eau ou d'un lac, peuvent, selon les municipalités, nécessiter un permis.

### Protection de l'environnement

La protection des cours d'eau est également couverte par d'autres lois. Traverser directement dans un cours d'eau présente des risques d'infraction.

De plus, il est important de vérifier si la municipalité exige un permis pour installer un pont ou un ponceau.

En accordant une attention particulière à l'environnement, les propriétaires seront mieux placés pour répondre aux exigences de la certification (voir texte à ce sujet en page 4). La

protection des cours d'eau, de la faune, des paysages, des sols et des arbres eux-mêmes fait déjà partie des préoccupations d'un bon nombre d'entre eux. Et même si des lois couvrent certains aspects, les propriétaires doivent faire plus pour protéger ce que la nature nous offre.

Dans le Guide des saines pratiques, disponible gratuitement à l'Association, ils trou-

veront des recommandations utiles. Parmi les sujets qui méritent notre attention en 2009, il y a l'installation d'un ponceau ou d'un pont durable, qui réduit les impacts sur la faune aquatique; le drainage de milieux très humides (qui n'est d'ailleurs plus recommandé); la construction d'un chemin de façon à bien protéger les cours d'eau; les éclaircies afin d'améliorer la santé et la qualité de jeunes forêts.

## Certification de la forêt privée

# L'Association commence ses rencontres avec les producteurs

par Michel Roy

L'Association a commencé à rencontrer les propriétaires de boisés pour leur parler de son projet de certification environnementale de la forêt privée beauceronne, leur expliquer en quoi consiste la certification et à quoi doit s'attendre un producteur qui désire se certifier.

Le conseil d'administration de l'Association a consacré la journée du 13 janvier à l'étude du projet. Les administrateurs ont fait consensus sur la nécessité de poursuivre les démarches déjà entreprises pour préparer les propriétaires à se certifier. Puis ils ont approuvé le plan de communication préparé par les gestionnaires. Ayant une portée de deux années, ce plan propose diverses activités d'information et de mobilisation, à commencer par les propriétaires de boisés et le réseau des partenaires de l'Association.

Une première rencontre a eu lieu le 21 janvier, avec les membres des syndicats de l'UPA de la Haute-Beauce et de Frontenac. L'Association rencontrera les membres de tous les autres syndicats et tiendra d'autres rencontres publiques afin de rejoindre les propriétaires de boisés qui ne sont pas membres de l'UPA. Ces rencontres seront annoncées dans les moyens d'information dont dispose l'Association: Bulletin forestier, sur notre site Internet ([www.apbb.qc.ca](http://www.apbb.qc.ca)), La Source (UPA) mais aussi dans

les médias régionaux, écrits et électroniques.

### Des gens certifiables

De façon générale, les propriétaires de la Beauce ont un lien affectif avec leurs boisés. Naturellement, ils sont portés à en prendre bien soin et ça se reflète dans leurs façons d'exploiter la forêt, en protégeant l'environnement et en préservant la ressource pour les générations futures. Ils sont plus de 5 000 à posséder un plan d'aménagement, qui est l'outil de base pour obtenir la certification.

Les propriétaires de boisés de la Beauce sont donc des gens certifiables, c'est-à-dire qu'ils peuvent, s'ils le désirent, s'inscrire à l'Association et commencer ce processus d'amélioration continue qu'est la certification. Le rôle du personnel et des gestionnaires de l'Association sera d'accompagner les propriétaires qui désirent se certifier, et leur faciliter la tâche autant que possible.

Rappelons que la décision de se certifier appartient à chaque propriétaire de boisé. Il est



Simon Giguère, directeur du secteur forestier de l'Association, présente la certification aux producteurs de Haute-Beauce et Frontenac.

libre de le faire ou non, et peut se retirer en tout temps. Se certifier constitue un engagement personnel à adopter les saines pratiques d'intervention en forêt, à suivre les lois et règlements, à compléter certains rapports et à rendre compte de ses interventions.

L'Association estime qu'à moyen et long terme, la certification pourrait être nécessaire pour continuer de mettre en marché le bois de la Beauce.

## Assemblée générale annuelle 2009

# Mises en candidature des administrateurs

L'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB) publie la marche à suivre pour les propriétaires de boisés qui souhaitent faire partie du conseil d'administration. Les procédures sont conformes aux règles de régie interne relatives à l'élection des administrateurs.

Le conseil d'administration de l'Association compte douze administrateurs, chacun étant élu pour un mandat de trois ans. Chaque année, quatre postes deviennent vacants et

les membres doivent procéder à des élections. La procédure indique que les mises en candidatures doivent être faites au plus tard le 45<sup>e</sup> jour précédant l'assemblée générale annuelle.

Celle-ci aura lieu le dimanche 26 avril 2009, au Journal à Saint-Joseph.

Rappelons que seuls les membres de l'APBB peuvent être mis en nomination. Un bulletin de mise en candidature doit être signé par au moins trois membres en règle (en date du 1<sup>er</sup> janvier 2009) et provenant du même secteur que la personne mise en candidature.

L'Association peut faire parvenir, sur demande, des bulletins de mise en candidature aux membres intéressés. Les bulletins de mise en candidature doivent nous parvenir au plus tard le 12 mars 2009 à 16 h 00 et être adressés au secrétaire de l'APBB :

M. Raymond Racine  
Association des propriétaires de boisés de la Beauce  
3500, 6e Avenue  
Ville Saint-Georges  
Qc G5Y 3Y9

### Les secteurs où les sièges d'administrateur deviennent vacants en 2009 :

#### Secteur 1 :

\***Marc Gagnon**  
Saint-Anselme,  
Sainte-Claire,  
Sainte-Hénédiène,  
Saint-Isidore et  
Sainte-Marguerite.

#### Secteur 3 :

\***Charles Gagné**  
Sainte-Aurélie,  
Saint-Benjamin,  
Saint-Prosper et  
Saint-Zacharie.

\* Administrateurs sortant de charge

#### Secteur 6 :

\***Robert Paquet**  
Saint-Côme, Saint-Martin,  
Saint-René et  
Saint-Théophile.

#### Secteur 11 :

\***Mario Quirion**  
Courcelles, Lambton,  
Lac-Drolet, Saint-Gédéon,  
Saint-Ludger,  
Saint-Robert-Bellarmin et  
Saint-Sébastien.

## FORMATION

Des places sont encore disponibles dans ces formations :

- Rentabilité d'un boisé - 1 jour
- Affûtage et entretien de la scie à chaîne - 1½ jour
- Abattage directionnel - 1½ jour
- Installation de la tubulure - 1 jour

Remplissez et retournez ce coupon à l'adresse indiquée. Vous recevrez, deux semaines avant la tenue de l'activité, une lettre de convocation précisant la date et l'endroit du cours. Vous devez alors nous confirmer votre présence pour garantir votre place. Ces cours sont offerts gratuitement aux propriétaires de lots boisés de la Beauce grâce aux contributions des producteurs de bois et au soutien financier des agences de mise en valeur de la forêt privée de Chaudière, des Appalaches et de l'Estrie et d'Emploi-Québec.

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

Paroisse du lot : \_\_\_\_\_



Association des  
propriétaires de  
boisés de la Beauce

Retourner à :

3500, 6<sup>e</sup> Avenue Ouest  
Saint-Georges Qc G5Y 3Y9  
Téléphone : (418) 228-5110  
Sans frais : 1-800-366-5110  
Télécopieur : (418) 228-5800

**Ensemble**  
pour une forêt d'avenir

Courriel : [apbb@globetrotter.net](mailto:apbb@globetrotter.net)

## LE BULLETIN FORESTIER

Publié cinq (5) fois par an par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce, avec la contribution du Fonds forestier de la Beauce.

**Distribution :**  
Aux propriétaires de boisés privés de la région de la Beauce.

**Tirage :** 10 540 exemplaires

**Dépôt légal :** 2<sup>e</sup> trimestre 1986.

**Responsable de la rédaction et coordination :**  
Michel Roy

**Collaborateurs :**  
Lise Guay  
Yvon Veilleux

**Infographie :**  
Réjean Giasson

**Impression :**  
L'Imprimerie Moderne de Beauce inc.

CONVENTION DE LA POSTE  
PUBLICATIONS N° 40052058.

RETOURNER TOUTE  
CORRESPONDANCE NE POUVANT  
ÊTRE LIVRÉE AU CANADA À :

ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES  
DE BOISÉS DE LA BEAUCE  
3500, 6<sup>e</sup> AVENUE,  
VILLE SAINT-GEORGES, QC G5Y 3Y9

Courriel :  
[apbb@globetrotter.net](mailto:apbb@globetrotter.net)